AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENTS 2017-498-10 et 2017-498-11

Est par la présente, donné par la soussignée, Marie-France Matteau, Directrice générale et Secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

Que conformément à l'article 137.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, A-19.1),* avis-vous est donné que les règlements suivants :

Règlement 2017-498-10 amendant le Règlement de zonage n° 2017-498 et
Règlement 2017-498-11 amendant le Règlement de zonage n° 2017-498

ayant été adoptés lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 octobre 2021, sont entrés en vigueur le 2e jour de décembre 2021, date à laquelle La MRC des Pays-d'en-Haut a émis un certificat de conformité.

Ces règlements sont disponibles pour consultation à l'Hôtel de Ville au 3488 route Principale, à Wentworth-Nord durant les heures régulières de travail, soit de 8h30 à 12h et de 12h30 à 16h30 du lundi au vendredi ou sur le site web de la Municipalité.

DONNÉ à Wentworth-Nord, ce 8e jour de décembre 2021

Marie-France Matteau
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité de Wentworth-Nord et que j'ai affiché trois copies aux endroits désignés par le conseil entre 8 h 30 et 17 h le 8e jour de décembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 8e jour de décembre 2021

Marie-France Matteau
Directrice générale et Secrétaire-trésorière